



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Produits agricoles et alimentaires

Question écrite n° 2810

### Texte de la question

M. Michel Habig attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'évolution des prix agricoles. Il lui expose que les gains de productivité dégagés par l'agriculture sont régulièrement accaparés par l'aval (IAA distribution...) et que donc les baisses de prix sont rarement repercutees au détail. Il lui suggère de réunir chaque année les partenaires sur ce sujet en un conseil supérieur chargé d'analyser cette évolution, de publier les conclusions de ce travail afin de renforcer dans l'opinion publique la perception des mesures de politique agricole. Il lui demande son opinion sur cette proposition.

### Texte de la réponse

Comme le fait remarquer l'honorable parlementaire, les prix agricoles connaissent une tendance lourde à la baisse en termes réels depuis vingt ans. Dans le même temps, l'agriculture a vu sa production continuer à croître, bien qu'à un rythme moindre que par le passé. De plus, cette croissance a été réalisée avec une économie notable en facteurs de production, ce qui traduit un développement important de la productivité de ce secteur. Au cours de la décennie 1980, les apports de surplus de l'agriculture ont été assurés à 65 p. 100 par l'augmentation de la productivité agricole, le reste étant fourni par la baisse de prix des intrants (23 p. 100) ou par l'État. En revanche, le surplus de productivité de l'agriculture ne lui revient qu'à hauteur de 27 p. 100, l'essentiel, soit 68 p. 100, allant vers les clients de l'agriculture sous forme de baisses de prix. Cette baisse des prix agricoles a contribué au cours des années récentes à la modulation de l'évolution des prix alimentaires au détail qui n'ont augmenté que de 0,5 p. 100 en 1992 et sont stables depuis mai 1992. Si la repercussion de la baisse des prix agricoles peut paraître faible, il faut signaler que la matière première agricole n'entre que pour environ 25 p. 100 en moyenne dans la formation des prix au stade du détail. La proposition faite par l'honorable parlementaire de réunir chaque année un conseil supérieur spécifiquement sur cette question mérite d'être prise en considération. Elle rentre dans le cadre de l'accroissement que le ministre de l'agriculture et de la pêche a prévu du rôle du conseil supérieur de l'orientation agricole qui a vocation à débattre de ces questions. D'autre part, la commission des comptes de l'agriculture de la nation qui se réunit deux fois par an, aborde régulièrement dans ses analyses l'évolution des prix agricoles et les effets sur ces derniers des mesures de politique agricole.

### Données clés

**Auteur :** [M. Habig Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2810

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 28 juin 1993, page 1764

**Réponse publiée le** : 7 mars 1994, page 1122